



Municipalité de Gryon

Gryon, le 20 février 2023

AU CONSEIL COMMUNAL

De et à

1882 GRYON

Préavis no 01/2023

***Projet de construction d'un trottoir avec
élargissement de la route de Solalex aux
Roseyres.***

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 - PREAMBULE

Depuis 2011 divers travaux pour un montant total dépassant fr. 2'000'000.- ont été achevés sur la route de Solalex avec création d'un trottoir entre l'extrémité Est de la place de la Télécabine et le carrefour des Roseyres.

Une première étape a été réalisée en 2011, en collaboration avec la société des Forces Motrices de l'Avançon, pour le gros œuvre et s'est poursuivie en 2012 jusqu'à l'extrémité Est du tronçon avec la pose du tapis définitif.

Une deuxième étape s'en est suivie en 2012 après l'achèvement par les FMA de la pose de leur conduite d'amenée de 500 mm de diamètre dans ce secteur, par des travaux d'élargissement de la route avec création d'un trottoir jusqu'à l'accès aux bâtiments de l'Aigle Royal. Il avait été jugé souhaitable de poursuivre cet aménagement de chaussée au-delà du carrefour du chemin de la Traverse afin de sécuriser ce passage étroit et à la visibilité réduite d'une part, et bénéficier de suite des consentements des propriétaires bordiers qui nous avaient déjà accordé la cession des emprises nécessaires, d'autre part.

Suite à ces deux étapes et aux importants investissements consentis, seul demeure un tronçon d'environ 70 mètres ne comportant pas de trottoir en site propre. Cette portion située dans une courbe sans visibilité avec rétrécissement de la chaussée présente un danger pour les piétons, mais également pour les utilisateurs de la route. De plus des problèmes d'évacuation des eaux pluviales augmentent le risque par la formation de gouilles et de plaques de glace en hiver.

La Municipalité propose de continuer les travaux d'élargissement de la route avec création d'un trottoir depuis l'accès aux bâtiments de l'Aigle Royal jusqu'au Closel, afin d'achever l'optimisation et la sécurisation de la route de Solalex en milieu bâti.

2 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX

L'étude globale de ces travaux a déjà été effectuée par le bureau BGI SA à Aigle, qui a présenté un dossier complet, avec plans de détails et projet de mise en soumission.

Afin d'établir le présent préavis, une offre « informelle » a été demandée à l'entreprise de construction Echenard SA à Bex. Cependant le seuil permettant une procédure sur invitation étant dépassé c'est donc une mise en soumission par procédure ouverte ou sélective qui devra être réalisée pour déterminer l'entreprise adjudicataire des travaux.

Dès lors, nous sommes en mesure de requérir l'accord de votre Conseil pour cette étape selon le descriptif et les coûts suivants :

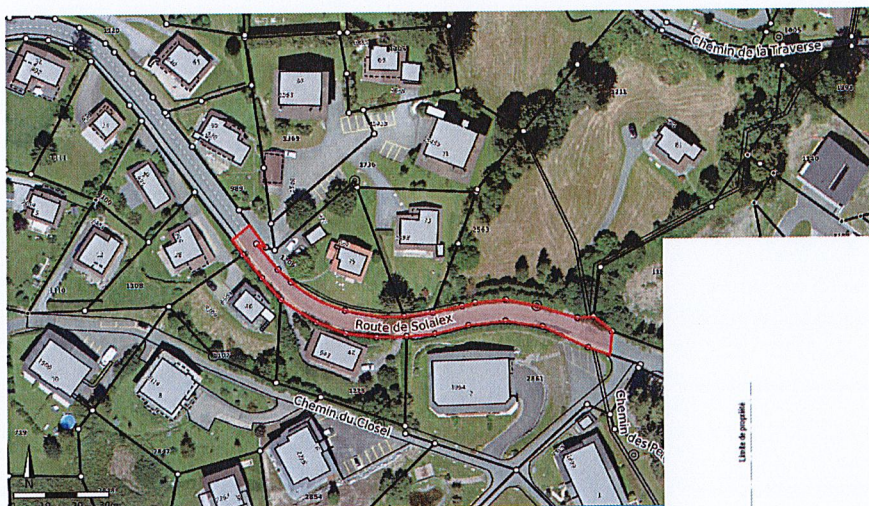
	CHAUSSEE ET TROTTOIR	
1	Installation de chantier	30'000.00 CHF
2	Travaux préparatoires	75'575.00 CHF
3	Démolitions, terrassements, excavations	101'670.00 CHF
4	Mur de soutènement	229'183.00 CHF
5	Remblayage, coffre, chaussée et revêtement	121'191.00 CHF
6	Aménagements et divers	23'910.00 CHF
7	Régie + divers et imprévus	33'500.00 CHF
8	Mise en soumission et direction des travaux	30'000.00 CHF
9	Travaux de géomètre, emprises, servitudes et mutations	20'000.00 CHF
10	Enquête publique et procédure d'expropriation LRou	5'000.00 CHF
11	Aménagements compensatoires et remises en état des fonds privés	15'000.00 CHF
12	Sous-total	685'029.00 CHF
13	TVA, 7.7 % des coûts (montant arrondi)	52'747.00 CHF
14	Total chaussée et trottoir	737'776.00 CHF
	COLLECTEURS ET ASSAINISSEMENT	
15	Canalisations et réseaux	42'495.00 CHF
16	Travaux de fouille et surprofondeur liés aux canalisation	30'000.00 CHF
17	Direction des travaux	5'000.00 CHF
18	Sous-total	77'495.00 CHF
19	TVA, 7.7 % des coûts (montant arrondi)	5'967.00 CHF
20	Total collecteurs et assainissement	83'462.00 CHF
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	821'238.00 CHF

3 – EMPRISES SUR LES PRIVÉS

L'accord du nouveau propriétaire de la parcelle n° 1206 principalement impactée nous étant acquis, nous avons volontairement prévu un déplacement de la chaussée en amont, un élargissement à l'aval étant quasiment impossible par la proximité immédiate de chalets d'habitation en place.

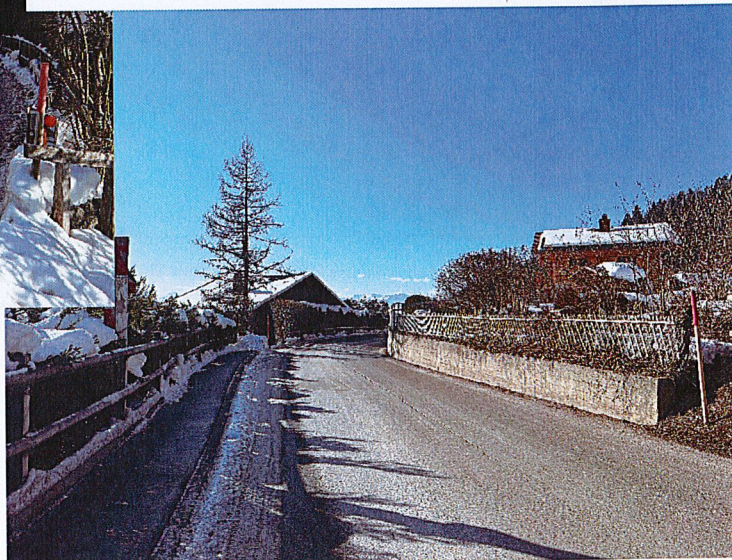
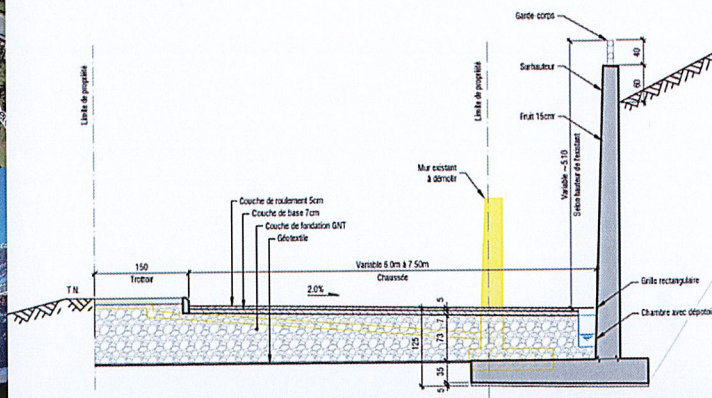
A ce jour les divers propriétaires nous ont donné leur accord verbal, mais la collecte des conventions à l'amiable devra encore être effectuée avant la mise en œuvre de ce chantier.

Les diverses inscriptions et cessions définitives de terrain seront finalisées après la réalisation des travaux et selon relevé du géomètre, tous les frais étant bien entendu à charge de la commune. Les indemnisations relatives à l'expropriation se feront sous forme d'aménagements extérieurs adaptés après concertation avec les propriétaires des fonds riverains concernés.



COUPE TYPE

1:50



4 - CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 01/2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

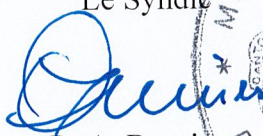
1. *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un trottoir avec élargissement de la route de Solalex aux Roseyres,*
2. *d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF 821'238.00 pour la réalisation de cette 3^{ème} étape de l'élargissement de la route de Solalex*
3. *de financer ces travaux par la trésorerie courante ou un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette dépense au compte d'investissement 430.5010.094 et de bilan 9141.094 « Trottoir route de Solalex – Etape 3 »*
5. *d'amortir cette dépense en 40 ans par le compte 430.3311.094 « Amortissement Trottoir Route de Solalex – Etape 3 »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La secrétaire


P.-A. Burnier




E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire PERRIN

Annexe : un plan de situation au 1 : 200 et une coupe type au 1 : 50